



Réunion du pôle des retraités de la Fonction publique

08 septembre 2026 au siège de l'UNPRG

Participants :

ANR : Félix VEZIER et Marie-Ange LOMBARD

FGR-FP : François CHELERS et Marie-Françoise GRIALOU

FNOM : Christian LOMBARDO

UNRP : Patrick FLEURY et Thierry LAUNOIS

UNSOR : Gérard TANGUY et Patrick TARTELET

UNPRG : Daniel GONFROY et Claude MARCHAL

Le pôle des retraités s'est réuni le 09 septembre 2026 au siège de l'UNPRG, 7 boulevard de Strasbourg à NOGENT/MARNE (94130).

En introduction un tour de table est fait sur l'actualité de l'été, qui en grande partie a été consacrée aux feux de forêts.

Il a fallu attendre la dernière quinzaine d'août pour entendre parler de politique, et en particulier du budget 2027, avec quelques « fuites organisées » pour voir les réactions.

Comme on pouvait s'y attendre les premiers visés ont été les retraités :

- Non indexation des « grosses » retraites c'est à dire supérieure à 2000 euros ?
- Suppression de l'abattement de 10% ,
- Majoration pour 3 enfants supprimée pour les hommes,

Nous ne sommes qu'au début il y en aura certainement d'autres.

Les retraités sont montrés du doigt, il faut bien trouver un moyen pour faire des économies.

Quoi de plus facile que de stigmatiser notre population, qui réagit pas ou peu et à force de le répéter, fini par convaincre les actifs que nous sommes en grande partie responsable de la dette.

Nous devons faire comprendre aux jeunes générations que cela n'est pas exacte.

Quelques données,

La dernière enquête de l'institut Eurostat pour la zone euro, livrée en mars 2026, alerte sur le fait que la France est passée pour la première fois sous la moyenne européenne en termes de niveau de vie de la population. Sur un indice moyen de 100, la France se situe aujourd'hui à 98 au même niveau que l'Italie, devant l'Espagne à 96 mais derrière Chypre à 102 et l'Allemagne à 116.

Trois éléments :

- **Les inégalités** La présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale a publié en septembre 2025 l'évolution en part de PIB de la richesse des 500 foyers fiscaux les plus riches. Cette part passe de 6 % en 1996 à 25 % en 2017, 28 % en 2018, 29 % en 2019, 32 % en 2020, 38 % en 2021, 42 % en 2023, vers 46 % en 2025.
- **Les salaires** Sur deux périodes de durée équivalente de 17 ans, ces derniers ont augmenté, entre 1990 et 2007 de 29.75 % mais entre 2007 et 2024, ils n'ont augmenté que 8.58 %. Cette dernière donnée permet aussi de relativiser les discours sur le travail qui paie.

- **La Sécurité Sociale** 1% d'augmentation des salaires représente 4.9 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour la Sécurité Sociale. En comparant les deux courbes des salaires, ce sont bien 100 milliards de recettes en moins pour la Sécurité sociale sur les 17 dernières années. Ces données relativisent les discours sur les excès de dépenses de la Sécu et le poids insupportable de la branche vieillesse.

Evolution du coût de la vie, vers un retour de l'inflation.

En août 2026, l'indice des prix à la consommation (IPC) en France affiche une croissance de 2.7 % en glissement annuel. Elle est portée essentiellement par la hausse du prix de l'énergie (+16.7 %) et des produits frais (+5.8 %).

Une des questions centrales de la rentrée sera celle de la revalorisation des pensions. Elle est non seulement nécessaire mais ne permettrait pas de maintenir le niveau de vie des retraités.

- **Le revenu disponible mensuel** des ménages retraités est de 2 978 €, à comparer aux 4 263 € des actifs.
- **Les dépenses de retraite pour chaque pension baissent** : le nombre de personnes en retraite augmente (18 millions maintenant), mais les dépenses de retraite restent stables en pourcentage de la richesse nationale (PIB) : 13,9 % en 2024, niveau proche de celui du milieu des années 2010, prévision de 14,2 % en 2070. De plus en plus de personnes en retraite doivent se partager le même « gâteau »
- **La revalorisation des pensions** est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Mais le gouvernement considère que c'est un coût de 6 milliards d'euros par an.
- **Définir le retraité aisé** : En 2018, seulement les soi-disant « retraité aisés » ont subi une augmentation de la CSG. A l'époque, le retraité était présenté comme aisé avec un revenu fiscal de référence de 1 200 € par mois ! On est bien au-dessous des 3 000 € évoqués par les pouvoirs publics, pour faire passer la pilule de l'austérité, pour faire croire que 9 retraités sur 10 ne seraient pas concernés...
- **L'universalité des droits** : La protection sociale est un ensemble de droits qui s'applique à tous et non pas des « aides » qui se déclinent suivant les personnes et les circonstances. Sous le couvert d'une « équité », l'introduction de « plafond » notamment pour la revalorisation des pensions remet en cause l'idée d'une égalité effective et à terme le droit lui-même.
Lorsque l'on assujettit la revalorisation d'une pension à des conditions de ressources, cela détruit la garantie d'égalité de la protection sociale en général.

Rapprocher le brut du net.

Il y a trois possibilités.

1 Ces baisses supplémentaires de cotisations ne sont pas financées. Elles creuseraient alors encore plus nos déficits publics, déjà très élevés en raison de la baisse des recettes publiques depuis 2017.

2 Ces baisses de cotisations pourraient forcer la Sécurité sociale à réduire son champ d'intervention : hausse des franchises médicales, déremboursement de médicaments, hausse du « ticket modérateur » à l'hôpital, baisse des pensions de retraite, etc.

Avec à la clé une détérioration de la protection des Français, ou bien (et les deux ne sont pas exclusifs) une extension du champ des assurances privées.

Dans ce cas de figure, au lieu de consacrer une partie de leur salaire au financement de la Sécurité sociale, les travailleurs paieraient une cotisation à des compagnies d'assurance privées : complémentaire santé, épargne retraite, etc.

3/Le manque à gagner pourrait être compensé, comme le propose le MEDEF, par une hausse de TVA : c'est le fameux projet de « TVA sociale ».

Voici ce que l'on peut en dire, à la lumière des meilleures études disponibles.

- Une baisse des cotisations salariales ferait augmenter le salaire net des travailleurs concernés.
- Une baisse des cotisations patronales se traduirait en partie par des hausses de salaires nets, en partie par des hausses de profits pour les entreprises.

- La hausse de la TVA renchérirait le prix des biens à la consommation.

Quelles conséquences ?

- **Pour les classes populaires et moyennes en emploi, l'effet net est neutre ou faible** : la hausse de la TVA efface la hausse du salaire net. On reprend à la caisse du supermarché ce qui a été donné sur les feuilles de paie.

- **Pour les travailleurs à haut salaire et les actionnaires, qui ne consomment qu'une partie de leurs revenus, l'effet est positif** : la hausse du salaire net et des profits dépasse la hausse de la TVA.

- **Pour les personnes qui ne sont pas en emploi** – retraités, chômeurs, allocataires du RSA, etc. – l'effet est très négatif : ces derniers subissent de plein fouet la hausse de la TVA, sans aucune compensation.

La TVA dite « sociale » c'est : redistribuer les revenus au profit des cadres supérieurs et des actionnaires, au détriment des plus démunis et des inactifs

Restes à charges.

Sans concertation réelle, sans consultation large des syndicats ou des associations représentantes des assurés sociaux, la CNAM et l'UNOCAM se sont prononcées fin juillet contre les projets. Pire encore, ces décrets ont été publiés au Journal officiel ce 22 août, en pleine période estivale, comme pour éviter tout débat public. Le gouvernement est passé en force, ignorant l'avis consultatif de ceux qui représentent les assurés sociaux. Une dérive autoritaire qui montre bien le mépris de l'exécutif pour le dialogue social. Nous assistons à la méthode antidémocratique habituelle des gouvernements successifs de la macronie, dès lors qu'il s'agit de rogner sur les droits sociaux.

Les textes publiés actent un transfert massif de charges de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) vers les complémentaires santé (mutuelles, Institutions paritaires et assureurs privés).

Des remboursements en chute libre

- **Dispositifs médicaux** : la prise en charge de l'AMO passe de 60 % à 50 % → +10 % de reste à charge pour les patients.
- **Soins dentaires (consultations chez les chirurgiens-dentistes)** : même baisse, de 60 % à 50 %.
- **Transports sanitaires** : la prise en charge chute de 55 % à 50 %.
- **Médicaments à SMR (service médical rendu) faible ou modéré** : leur remboursement par l'AMO est réduit, sous prétexte que leur utilité serait « limitée ».

Sous la pression, le gouvernement a reculé sur le doublement des plafonds des franchises médicales (passant de 100 € à 200 €). Cependant, les autres transferts de charges (dentaire, dispositifs médicaux, transports sanitaires) restent bien en vigueur, avec un impact direct sur le reste à charge des assurés.

Un coût faramineux pour les complémentaires... et les assurés

Ces transferts représentent entre 1,5 et 1,7 milliard d'euros par an de dépenses supplémentaires pour les mutuelles et assureurs. Résultat ? Une hausse inévitable des cotisations en 2027, comme l'a prévenu Éric Chenut, président de la Mutualité Française. Les complémentaires ne pourront pas absorber ce choc sans le répercuter sur les adhérents. Les prévisions envisagent de 8 % à 10 % d'augmentation d'autant que l'interdiction d'augmentation de 2026 consécutive d'un amendement du député Guedj à la LFSS a créé une distorsion actuarielle (le sujet est entre les mains du Conseil d'État). Il serait d'ailleurs grand temps que les parlementaires sortent de la posture populiste de dénonciation des augmentations de cotisations et se mettent enfin à comprendre le système dans sa globalité.

Un recul de la Sécurité sociale sans précédent

Ces décrets marquent une nouvelle étape dans le démantèlement de la Sécu. Depuis des années, les gouvernements successifs rognent sur les remboursements de l'Assurance maladie, transférant toujours plus de charges vers les complémentaires et donc vers les assurés sociaux.

La solidarité nationale recule au profit d'une logique d'assurance privée, où l'accès aux soins dépend de plus en plus de sa capacité à payer une mutuelle. Les inégalités s'aggravent puisque les retraités, les malades chroniques et les ménages modestes seront les premières victimes de ces mesures. Pour eux, le reste à charge va exploser. Le système à plusieurs vitesses se renforce quand ceux qui peuvent se payer une bonne complémentaire s'en sortiront (peut-être). Les autres devront renoncer à des soins ou s'endetter.

À cette réunion, nous avons décidé de nous exprimer sur des mesures factuelles qui pourraient nuire aux retraités, c'est pourquoi, nous avons décidé d'élaborer un article en protestation :
« Les associations du pôle veulent que cessent les attaques récurrentes faites aux retraités en :

- Les stigmatisant
- Montant les générations les unes contre les autres
- Taxant de plus en plus les retraités pour compenser les dérives budgétaires.

Nous ne sommes pas contre à participer à l'effort national, en revanche nous n'acceptons pas que seuls les retraités soient mis à contribution, que sous couvert d'équité l'introduction de « plafond » notamment pour la revalorisation des pensions remette en cause l'idée d'une égalité effective et à terme le droit lui-même. Nous demandons donc que l'effort soit fourni pas tous les acteurs de notre société.

Elles ne s'appuieront pas sur les ballons d'essais envoyés pour la rédaction du budget 2027, mais mettent ci-dessous en exergue les mesures suivantes actées cet été à savoir :

- Sur le Code de la sécurité sociale (décret en conseil d'état du 22/08/2026) : augmentation de la participation de l'assuré dans les prestations, les médicaments et les cures de 10%. Qui dit augmentation du reste à charge de l'assuré signifie augmentation du remboursement des complémentaires santé, qui implique nécessairement une augmentation des cotisations à ces complémentaires santé et qui signifiera inévitablement une baisse de pouvoir d'achat significative pour les retraités. Les associations présentes protestent contre ces mesures.
- L'augmentation des retraites tenant compte de l'inflation est prévue dans la loi et les associations présentes demandent que cette mesure soit respectée

PROCHAINE REUNION le 10 novembre 2026
au siège de l'UNSOR : 48 rue des Meuniers 75012 PARIS